

COOPERATION INTERCOMMUNALE**Silverinnov Plateforme Charles Foix Seine Amont**

Versement d'une subvention d'investissement en vue de l'agencement en mobiliers et matériels nécessaires à son fonctionnement

EXPOSE DES MOTIFS

Le 3 janvier 2011, la Commune d'Ivry-sur-Seine a conclu un traité de concession avec la SADEV 94 par laquelle la collectivité a confié à cette Société d'économie mixte (SEM) la réalisation de la zone d'aménagement concerté (ZAC) d'Ivry Confluences. Ce projet s'inscrit dans une logique d'aménagement et de développement économique de la Ville d'Ivry-sur-Seine.

C'est ainsi que la SADEV 94 a fait réaliser la plateforme immobilière et de services « Charles-Foix », d'une superficie de 4 039 m² de surface utile.

Cette Plateforme a vocation à favoriser le développement d'entreprises intervenant sur des problématiques liées au vieillissement de la population, à l'allongement de la vie et aux solutions innovantes pour l'autonomie.

Elle comprend une pépinière et un hôtel d'entreprises et propose un accueil et un hébergement de jeunes entreprises intervenant dans ce domaine mais, également, des services d'animation et d'accompagnement dans leur développement commercial, technique et technologique.

Par une délibération du 12 décembre 2013, le conseil communautaire de la Communauté d'agglomération de Seine-Amont a défini d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence « *développement économique* », « *la plateforme immobilière et de services Charles Foix réalisée par la Commune d'Ivry-sur-Seine* ».

En outre, le conseil communautaire a précisé par une délibération en date du 24 juin 2014 que la compétence de la CASA doit porter sur la gestion et l'animation de la Plateforme, une fois celle-ci achevée.

Après la remise de l'équipement à la Ville d'Ivry-sur-Seine par la SADEV 94 en date du 21 juillet 2014, un procès-verbal établi contradictoirement a constaté la mise à disposition de l'équipement à la Communauté d'agglomération.

Les modalités envisageables de gestion de la Plateforme immobilière et de services Charles Foix ont abouti à retenir la forme de la régie personnalisée créée par délibération du conseil communautaire le 24 juin 2014.

Il a néanmoins été admis que la gestion de l'équipement ne couvrait pas la dotation en matériels et mobiliers nécessaires au fonctionnement de l'équipement, ce qu'a repris le rapport de la CLECT 2014 approuvé par le conseil municipal du 18 décembre 2014.

La structure intercommunale a déterminé les besoins spécifiques pour l'exploitation de l'équipement selon la liste jointe en annexe de la convention pour un montant global de 386 703€ HT.

Je vous propose donc d'accorder une subvention d'investissement à Silverinnov plateforme Charles Foix Seine Amont afin de lui permettre de procéder aux dotations en matériels et mobiliers nécessaires à son fonctionnement, et d'approuver la convention avec cet établissement fixant les modalités de ce versement.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

P.J : convention

COOPERATION INTERCOMMUNALE

20) Silverinnov Plateforme Charles Foix Seine Amont

Versement d'une subvention d'investissement en vue de l'agencement en mobiliers et matériels nécessaires à son fonctionnement.

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Seine-Amont (CASA) du 12 décembre 2013 définissant d'intérêt communautaire, au titre de sa compétence « *développement économique* », « *la plateforme immobilière et de services Charles Foix réalisée par la Commune d'Ivry-sur-Seine* »,

vu la délibération du conseil communautaire de la CASA du 24 juin 2014 précisant que la compétence de la CASA doit porter sur la gestion et l'animation de la Plateforme,

u la délibération du conseil communautaire de la CASA du 24 juin 2014 portant création de la régie personnalisée de l'établissement public local de gestion de la Plateforme Charles-Foix dénommée « Silverinnov Plateforme Charles-Foix Seine-Amont »,

vu la délibération du conseil communautaire de la CASA en date du 23 septembre 2014 habilitant le Président à signer le procès-verbal de mise à disposition de la Plateforme immobilière et de services Charles Foix de la Ville d'Ivry à la CASA,

vu sa délibération du 25 septembre 2014 autorisant le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition de la Plateforme immobilière et de services Charles Foix de la Ville d'Ivry à la CASA,

vu le rapport de la CLECT du 16 octobre 2014, dans lequel il est fait mention que la gestion de la plateforme par la CASA ne couvrait pas la dotation en matériels et mobiliers nécessaires au fonctionnement de l'équipement,

vu la délibération du 18 décembre 2014 approuvant le rapport de la CLECT pour 2014,

vu la convention, ci-jointe,

vu le budget communal,

DELIBERE

Unanimité

ARTICLE 1 : ACCORDE une subvention d'investissement d'un montant de 386 703 € HT à l'établissement public Silverinnov Hateforme Charles-Foix Seine-Amont destiné à financer l'équipement en mobiliers et matériels nécessaires à son fonctionnement.

ARTICLE 2 : APPROUVE la convention avec l'établissement public Silverinnov Plateforme Charles-Foix Seine-Amont fixant les modalités de versement de cette subvention, et AUTORISE le Maire à la signer ainsi que les éventuels avenants y afférant.

ARTICLE 3 : Dit que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 24 NOVEMBRE 2015

RECU EN PREFECTURE

LE 24 NOVEMBRE 2015

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 20 NOVEMBRE 2015